

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 23
Pouvoirs : 14
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire:
Le 06/07/2022

Le 12 juillet 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Valérie BOYER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH (Pouvoir Bernard REY), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Frédéric VALLOS (Pouvoir Corinne MARTIN GAJAC).

Secrétaire de séance : Gilles GARNIER.

OBJET : FINANCES - Budget IMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 - Décision modificative n°1

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 3 800 000,00 €

Cette décision modificative permet :

En investissement :

- de provisionner le compte 2115-90112 « Terrains bâtis » pour un montant de 3 800 000€ pour l'acquisition d'un terrain bâti dans la zone de REYRIEUX, dont la parcelle est cadastrée AC416. Ce montant regroupe l'acquisition du bâtiment et les frais de notaires. Le bâtiment sera utilisé pour le stockage des BHNS (Bus à haut niveau de services) et pour l'installation d'une station à hydrogène dans le cadre du projet de ligne Lyon-Trévoux porté par la Région Auvergne Rhône Alpes, dont la CCDSV est partenaire. La CCDSV revendra sous 1 an maximum ce bâtiment à la Région AURA.
- De provisionner le compte 1641-01 « Emprunts et dettes assimilées » d'un montant identique.

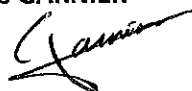
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2022 suivante :

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		21	2115	90112	Terrains Bâtis	3 800 000,00		Achat du bâtiment logistique situé dans la zone de Reyrieux (réf cadastrales AC416)
R		16	1641	01	Emprunts et dettes assimilés		3 800 000,00	Emprunt en euros
					TOTAL	3 800 000,00	3 800 000,00	

A Trévoux, le 12/07/2022

Le Secrétaire de Séance,
Gilles GARNIER



Affichage sous format électronique :

15 JUL. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

